



Marigny Initiatives



NOVEMBRE 2011
Numéro 174

Samedi 17

Dimanche 18 décembre

**Marché
de Noël**



et



**Arrivée du
Père-Noël**

Joyeux Noël à tous...



La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr

site : <http://www.mairie-marigny.com>



Les permanences à la communauté de communes

Mission Locale : le mardi de 9h à 12 h.

Familles Rurales : le mardi de 17h30 à 18h30.

ACLAM : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

CDRP : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC : 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 9h à 10h30.

CLLAJ : 2^{ème} lundi du mois de 14 h à 17h.

ADMR : mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9 h 30 à 11 h 30, prendre RDV avec Mme Moinard - tél : 02.33.77.28.30.

Les permanences à la mairie

Conseiller Général, Mr Gilles Quinquenel : le lundi de 18 h à 19 h.

Service de l'eau et de l'assainissement :
Pour le branchement : contacter la mairie.

Pour le compteur : Saur France

Pose, ouverture, fermeture : 02.33.19.42.60.

Facturation, dépannage : 08.10.05.00.49.

Service Soins Infirmiers

A Domicile

22A rue du 13 juin 1944

02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

Trésorerie

02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Relais assistance maternelle

02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-pôle enfance
Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

La Poste

02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Levée du courrier à 15 h 30.

Bibliothèque :

02.33.56.81.29

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12 h et de 14 h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi de 10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août : Mercredi de 10h 30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes

rue des Alleux

Mercredi et samedi de 14 h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.

La communauté de communes vous accueille

1 rue Auguste Eudeline :

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et le mardi de 14 h 30 à 17 h 30.

Tél : 02.33.55.09.60 Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.12communes.com>

Gendarmerie

02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h, mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et samedi 14h-19h.

Maison de retraite

02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

Collecte des ordures ménagères, tri sélectif...

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2012 (sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et 14h à 18h.



Séance du 09 NOVEMBRE 2011



DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE :

1/ Attribution du marché de fourniture de mobilier (tables et chaises) de la nouvelle cantine à l'entreprise MAC de Tinteniac (35) pour un montant de 21 195.65 € HT.

Il faudra ajouter l'acquisition de plateaux et de chariots.

2/ Attribution du marché d'aménagement d'un rétrécissement au carrefour de l'Hôtel Caillot (RD 94) à l'entreprise TP GENET de Marigny pour un montant de 7 142.00 € HT.

CLASSEMENT DEFINITIF DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Vu la délibération en date du 10 août 2011,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 10 octobre 2011,

Le conseil municipal accepte le classement définitif dans la voirie communale des voies mises à l'enquête.

Le linéaire passe de 18 868 m à 22 726 m pour les voies.

Les places comptent une surface de 17 510 m² au lieu de 1 900 m² précédemment (inventaire précédent ancien).

CONSTRUCTION DE LA CANTINE SCOLAIRE : lot 11 sols souples avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle que le lot n° 11 du marché de construction de la cantine scolaire a été attribué à l'entreprise VIGER Couleurs d'Agneaux.

Cet avenant a pour objet un changement de revêtement de sol (pose d'un sol PVC en remplacement d'un Flotex).

Il présente l'avantage d'un entretien plus facile, d'un aspect plus agréable et d'une qualité supérieure.

Ce qui porte le montant du marché à :

Marché Initial HT	Avenant N°1 HT	Modification en %	Nouveau montant
9 165 €	+ 940 €	10.26	10 105 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise VIGER couleurs.



L'an deux mille onze, le neuf novembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : BRIGNOT Bernard, HEROUARD Yves, OZOUF Didier, LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, GENET Philippe, ROBIOLLE Daniel, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, HELAINE Stéphane, MONTAGNE Noël, GARDIE Madeleine.

Absents excusés : LOUCHE Jérôme, BOUCHER Patrice, SIMON Bernard, BESSON Huguette, HEUGUET Cédric.

Pouvoirs : M. BOUCHER Patrice donne pouvoir à M Yves HEROUARD, M. HEUGUET Cédric donne pouvoir à M GENET Philippe

Secrétaire de séance : Madame Véronique FAUVEL.



☆ CESSION TERRAIN : PARCELLE D 479

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur Yannick HULMER qui souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée D 479 à proximité de la déchetterie.

Monsieur Hulmer souhaite la partie qui borde les parcelles cadastrées D 480 482 et 483 dont il est propriétaire, soit environ 4 000m², pour les rendre accessibles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à

l'unanimité :

- décide de céder à Monsieur Yannick HULMER, au prix d'acquisition par la commune soit 1€ le m² la partie de la parcelle susdite. Les frais de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte authentique de vente.



CAPTAGE DE LA MOINERIE

Monsieur le Maire :

- rappelle que depuis l'adhésion au SYMPEC pour la fourniture d'eau, la commune doit fermer les captages et forages qui ne sont plus utilisés.

- dit que Monsieur Jacques ANGER souhaite acquérir le captage de la Moinerie situé au milieu de sa propriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de céder la parcelle susdite à Monsieur Jacques ANGER au prix de 1 500€,

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte authentique de vente.

CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIGNY 2011-2013 :

Convention financière annuelle 2012.

Le conseil général a défini avec les bénéficiaires un contrat de territoire d'une durée trois ans.

Les modalités de financement des différentes opérations font l'objet de conventions annuelles. Chaque contrat de territoire fait l'objet de trois conventions de financement.

La présente convention a donc pour objet de définir les modalités générales de financement des opérations visées pour l'année 2012 dans le contrat de territoire de la communauté de communes de Marigny.

Les opérations pour la commune de Marigny sont les suivantes :

Prévisionnel	Budget
extension de l'école Julien Bodin	1 536 655€ HT
aménagement d'une maison pluridisciplinaire de santé	954 300€ HT

Le conseil municipal approuve la convention financière 2012 et autorise Monsieur le Maire à la signer.



AMENDES DE POLICE PROGRAMME 2012 : demande de subvention.

Afin de faciliter la circulation et d'améliorer la sécurité aux heures d'entrée et de sortie des classes le conseil municipal a décidé de créer 2 arrêts minute rue des sports à l'entrée de l'école Julien Bodin.

Les travaux d'un montant de 48 800€ seront réalisés au cours de l'année 2012 et Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention au titre des amendes de police.

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET (P.A.P)

Monsieur Brignot rappelle que la commune de Marigny située sur le tracé de la ligne THT Cotentin-Maine peut bénéficier d'une aide de 15 951€ pour des projets qui s'inscrivent dans les orientations définies dans le Contrat de Service Public, signé entre RTE et l'Etat.

L'enfouissement des réseaux faisant partie des projets susceptibles d'être financés. Monsieur Brignot propose de réaliser l'enfouissement des réseaux de la route de Carantilly et la réfection de l'éclairage public. Ces travaux seront inscrits au budget 2012.



QUESTIONS DIVERSES...

Demande de participation :

Monsieur Brignot fait part de la demande d'aide de 2 habitantes de Marigny qui participent à la Sénégazelle. Cette épreuve sportive et humanitaire au Sénégal est organisée au sein d'une association de Saint-Malo. Le conseil municipal décide de ne pas participer à cette action (12 voix contre 1 voix pour).

Invitation :

La commission animation et vie associative de la communauté de communes invite les délégués de la communauté à la remise des prix des concours *dessine moi ton jardin et maisons fleuries 2011* le samedi 26 novembre 2011 à 11h au pôle enfance.

DÉPART D'UN ÉLU AU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire fait part de la démission de Monsieur Jérôme Louiche.



Jérôme pour des raisons professionnelles (mutation à Lyon) n'est plus en mesure d'assurer ses fonctions au sein du conseil municipal et des organismes extérieurs au sein desquels il était délégué.



Le conseil municipal procède à l'élection d'un délégué en remplacement de Monsieur Jérôme LOUICHE au sein des organismes suivants : communauté de communes, CDAS50, CCAS

Ont été élus

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Délégué titulaire : Pierre TURGIS

Délégué suppléant : Bernadette HOMMET
en remplacement de Pierre TURGIS

CDAS50 :

Délégué suppléant :
Noël MONTAGNE

CCAS :

Représentant du
conseil municipal :
Stéphane HELAINE.



CCAS :

Prochaine réunion le 28 novembre à 20h30.

Problèmes signalés :

- Il est proposé de faire le broyage avant le débernage.
- Deux réverbères, rue Jacques Bainville, ne fonctionnent plus.
- Entretien du terrain de boules (près de l'étang).
- Veiller au contrôle parental sur internet à la maison des jeunes



Inscription sur la liste électorale :

Vous avez la possibilité de vous inscrire à tout moment de l'année sur la liste électorale avant le 31 décembre 2011.

Cette inscription vous permettra de voter à partir du 1^{er} mars 2012.

Pour pouvoir voter, il faut :

- être inscrit sur les listes électorales,
- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin,
- être de nationalité française,
- jouir de ses droits civiques.

Facture d'eau, la mensualisation c'est possible...

Vous pouvez opter pour la mensualisation de votre facture d'eau :

Votre règlement est échelonné sur **10 mensualités** d'un montant fixe calculé par rapport à votre consommation précédente. Chaque mois, celles-ci sont **prélevées automatiquement** sur votre compte bancaire.

Par la suite, vous recevez une facture mentionnant le solde à régler. Si le solde est débiteur, il est prélevé automatiquement sur votre compte, dans le cas contraire, vous êtes remboursé.

Pour cela, il suffit de compléter un **contrat d'adhésion** disponible en mairie.

Pensez à apporter un relevé d'identité bancaire (RIB) et la facture correspondant à votre précédente consommation ou une facture estimative.



Les mangeoires pour oiseaux...

A l'approche de l'hiver et pendant les périodes froides, les oiseaux consacrent la quasi-totalité de la journée à rechercher de la nourriture, notamment pour résister au froid. Et cela n'est pas facile ! Leurs besoins énergétiques pour maintenir leur température corporelle augmentent tandis que les ressources alimentaires diminuent, jusqu'à devenir rares ou inaccessibles à cause de la neige ou du gel. De plus, les jours sont courts, ce qui leur laisse beaucoup moins de temps pour rechercher leur ration quotidienne.

Vous pouvez facilement leur donner un petit coup de pouce pour passer cette période difficile en alimentant quelques mangeoires dans votre jardin. Leurs allées et venues égayeront votre jardin et vous pourrez facilement les observer, apprendre à les reconnaître, étudier leurs comportements ou tout simplement contempler leur spectacle bien vivant.

Où placer la mangeoire?

Préférez un endroit abrité des intempéries et plutôt ensoleillé, bien dégagé pour que les oiseaux puissent surveiller l'arrivée de prédateurs, mais suffisamment près d'arbres où ils pourront se percher. Placez-la de façon à pouvoir facilement observer les allées et venues de vos hôtes...et profitez du spectacle de la nature !

Soulignons néanmoins que dans un jardin, la seule nourriture artificielle disposée ne suffit pas, et il est important de préserver une végétation indigène, source essentielle d'insectes, fruits et baies notamment. Il est donc vivement conseillé de planter des arbres et arbustes autochtones à baies ou arbres fruitiers (pommiers, poiriers, cerisiers...), des plantes à graines et de conserver également les arbres morts et branches creuses pour les insectes.

Retrouvez cette information sur le site de la LPO : <http://www.lpo-boutique.com/dossiers-thematiques/les-mangeoires-des-restaurants-pour-l-hiver/>



LA SENEGAZELLE

Une aventure humaine et sportive au Sénégal
du 11 au 19 février 2012.

Comment nous aider?

Une cahier, un crayon, un stylo, une gomme, une ardoise...

Vous êtes d'accord?

BRAVO


Déposez vite vos dons dans votre école, votre enseignant nous les remettra.

Lydie et Isabelle de Marigny courront dans des villages du Sénégal, et distribueront, à chaque arrivée d'étape, des fournitures scolaires aux enfants de l'école...

Isabelle REMILLY : 02.33.55.73.74

Lydie BIGREL : 02.33.05.18.20

www.senegazelle.fr



Ces pages sont réservées aux associations de Marigny afin qu'elles puissent donner des informations d'ordre pratique (renseignement, célébrations, inscriptions, invitations...)

LA QUINZAINE COMMERCIALE

La quinzaine commerciale aura lieu du
12 décembre 2011 au 01 janvier 2012
chez tous les commerçants de l'Union des Commerçants et Artisans de Marigny.

NOMBREUX LOTS :

**une croisière
pour 2 personnes**

autres lots : des chèques cadeaux, des fleurs, des restos, plein de belles choses !

(plus de 7500 € de lots)



Tirage au sort :

le mercredi 4 janvier, à la salle des fêtes de Marigny.



LE MARCHE DE NOEL

L'A.P.E.L. Notre-Dame organise un

Marché de Noël

À la salle des fêtes de Marigny

Samedi 17 et dimanche 18 décembre
de 10 h à 19 h.

Entrée gratuite.

VENEZ NOMBREUX !

Exposants :

compositions florales, jouets en bois, chocolats de Noël,
fruits de mer, maroquinerie, objets décoratifs...

Restauration sur place :

Grillades, saucisses, frites, crêpes, et vin chaud.

*Rendez-vous pour l'arrivée du Père-Noël :
samedi 17 et dimanche 18 décembre à 11h30 et 15h30.*

LE REVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE

Le comité des fêtes vous propose de venir fêter le

Réveillon de la Saint-Sylvestre

Le menu :

*Cocktail de bienvenue et ses petits fours
Assiette nordique de poisson fumé crème de guacamole
Blinis tièdes et rillettes de saumon aux agrumes et baies roses
Mousseline de homard et filet de sole aux tomates confites sauce crème relevée au Champagne
Trou normand
Caille farcie au foie gras, poire rôtie au lard sauce périgourdine
Salade et fromage
Valse de desserts et sa verrine
Café, champagne, clémentines, soupe à l'oignon.*

Animation :

Assurée par Normandie Production

Tarifs :

68 € / adulte et
27 € / enfant.

Réservations :

JL Leconte
06.75.34.18.66